

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valérie Laroche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/30e3d7a803f77896418ea2de>

Date d'obtention : 2020-11-20 15:32:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime en les rassurant et les soutenir dans le processus.
2. Remplir avec eux, individuellement, la grille d'évaluation des événements.
3. Vérifier la vérité de ses divulgations. Vérifier si d'autres personnes sont impliquées et remplir avec eux aussi la grille d'évaluation. Toujours s'assurer d'être seul. Ne pas les rencontrer en groupe. Vérifier s'il s'agit d'un acte implusif ou malveillant en évaluant les informations recueillies dans les grilles d'évaluation.

Criminelle: Ne pas parler au jeune investigateur mais le rencontrer pour quand même lui expliquer qu'on doit saisir ses appareils électroniques si nous avons des doutes sur l'usage ou la distribution ou possession d'acte de pornographie juvéniles.. Nous devons nous servir des sacs fournis dans la trousse.

Impulsif: Rencontrer le jeune investigateur et remplir la grille d'évaluation avec lui aussi. Il faut se référer à la loi et les règles de l'école pour les sanctions à appliquer.

Nous devons par la suite, après avoir recueillies tous les témoignages et grilles d'évaluations, communiquer avec le policier école ou bien la police en service. Communiquez par la suite, dans les meilleurs délais, avec les parents de la victime, de l'investigateur et des autres jeunes impliqués pour expliquer la situation, les interventions et les démarches à suivre pour la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et que se doit d'intervenir de la bonne façon dans chacun des situations. Nous devons toujours nous référer à la formation que nous avons suivi. Il est important de suivre les étapes dans l'ordre et d'effectuer les bonnes interventions le plus rapidement possible.

Ce que je retiens aussi c'est de s'assurer de savoir que chacun applique les bonnes interventions selon le rôle de chacun. Savoir ce qu'on à faire dans chacune des situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De m'assurer hors de tout doute que l'acte est soit impulsif ou bien malveillant. Cela teintera la suite de mes interventions.

Je pense aussi que la rencontre avec l'investigateur est une étape délicate lorsqu'on croit que l'acte est de nature malveillant.. De m'assurer de bien confisquer ses appareils électroniques.